

# Priorités cernées par les agents de liaison en région (ADLR) lors du bilan postélectoral des 16, 17, 18, et 19 février

## **1. Soutien accru aux directeurs adjoints du scrutin supplémentaires (DASS)**

Recommandations : prolonger la durée de leur mandat afin d'assurer une présence plus soutenue dans la circonscription; toujours inclure les bureaux des DASS comme bureaux principaux dans notre planification des activités qui précèdent et suivent la délivrance des brefs; réviser leur rémunération en période électorale; offrir une formation plus adéquate; offrir une meilleure formation pour les directeurs du scrutin (DS) sur la façon d'utiliser efficacement ces bureaux; installer une connexion Internet haute vitesse; fournir un accès au courrier électronique pendant et entre les scrutins; procéder à des affectations de planification avant les scrutins; obtenir un soutien accru de la part des DS et d'Élections Canada (EC).

## **2. Tâches préscrutin**

Plusieurs tâches préscrutin sont recommandées avant la prochaine élection, notamment : que les DASS déterminent leurs besoins en matériel pour la prochaine élection; que les DS établissent des plans d'action à plus long terme en ce qui concerne les programmes de rayonnement et la tenue d'activités préliminaires de rayonnement dans leur circonscription; revoir les limites des sections de vote, des districts de vote par anticipation et ldes bureaux de vote itinérants; procéder à un examen des indicateurs des sections de vote et des emplacements des bureaux de vote; effectuer les vérifications habituelles de l'état de préparation.

## **3. Révision du tarif des honoraires**

Afin d'aider les DS à recruter du personnel qualifié, il est recommandé de procéder à une révision du *Tarif des honoraires d'élections fédérales* afin de le rendre plus concurrentiel, surtout par rapport à nos homologues provinciaux. De plus, certains postes doivent faire l'objet d'une révision lorsque leurs tâches sont modifiées (voir la section 1 ci-dessus). Cette révision pourrait se traduire par de nouvelles échelles de salaires.

Dans le cadre des mesures visant à professionnaliser le poste de DS, les ADLR ont fait valoir la nécessité de rétablir le versement mensuel aux DS afin de permettre le maintien d'un état de préparation constant et des communications efficaces avec EC et les ADLR. Plusieurs autres suggestions ont été faites,

lesquelles seront transmises au comité chargé de l'examen du *Tarif des honoraires d'élections fédérales*.

#### **4. Amélioration des services liés aux technologies de l'information**

Les ADLR ont été heureux d'apprendre que les DS pourront avoir accès à une connexion Internet à plus haute vitesse pour la 41<sup>e</sup> élection générale (sous réserve de la date de déclenchement des élections). Ils encouragent EC à accélérer si possible le déroulement du projet d'impression directe de la carte d'information de l'électeur (CIE), peut-être en procédant à une mise en service graduelle dans les grands centres urbains. Ils encouragent également EC à moderniser davantage les bureaux des DASS en offrant l'accès au courrier électronique en période électorale ou non, des formulaires électroniques pour les activités de révision afin d'éliminer les erreurs de saisie de données, ainsi qu'un accès éventuel aux applications du bureau du DS telles que RÉVISE.

#### **5. Élaboration d'autres stratégies pour le recrutement des préposés au scrutin**

Les ADLR appuient sans réserve l'élaboration d'autres stratégies afin d'aider les DS à faire face au recrutement massif des préposés au scrutin. Ils appuient totalement toute mesure visant à modifier les dispositions de la *Loi électorale du Canada* qui interdisent de nommer et de former les préposés au scrutin avant que les candidats n'aient fourni des listes de personnes qualifiées.

#### **6. Mise en œuvre de programmes permanents de rayonnement**

La tenue d'activités de rayonnement en région entre les périodes électorales assurerait une plus grande réussite du programme. La courte durée de la période électorale ne permet pas de tenir des activités de rayonnement efficaces, à moins d'avoir établi certains contacts avant la délivrance des brefs.

On recommande également l'ajout d'un poste d'agent de relations communautaires affecté auprès des personnes âgées. Cette population en augmentation requiert une attention spéciale afin d'éliminer les obstacles à l'exercice de son droit de vote.

#### **7. Examen lié au déroulement du vote et aux rôles et responsabilités le jour du scrutin**

Il est possible, moyennant certaines modifications à la *Loi électorale du Canada* d'adapter au niveau fédéral les modèles d'élections municipales du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Un modèle a été élaboré à des fins de discussion et celui-ci pourrait servir de point de départ pour l'élaboration d'un projet à cet égard.

## **8. Amélioration des outils et des séances de formation pour le personnel en région**

Les ADLR appuient sans réserve les mesures visant à améliorer les outils de formation, en particulier pour les préposés au scrutin, à offrir une formation normalisée aux préposés à la formation et aux DASS qui offrent des séances de formation dans leur région, et à fournir des manuels à jour, de façon à uniformiser la prestation de services partout au Canada.